

Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

**RÉUNION DU CONSEIL  
25 NOVEMBRE 2009**

MERCREDI, le vingt-cinquième jour du mois de novembre deux mille neuf (25 novembre 2009), une séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux est tenue au bureau de celle-ci (630, rue Principale, Saint-Luc-de-Vincennes), à compter de DIX-NEUF HEURES ET TRENTE MINUTES (19 h 30), à laquelle sont présents :

Monsieur Gérard Bruneau, préfet de la MRC des Chenaux et maire de Saint-Maurice;  
Monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan;  
Monsieur Jean-Robert Barnes, maire de Champlain;  
Monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse;  
Monsieur Yvon Lafond, maire de Sainte-Anne-de-la-Pérade;  
Monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes;  
Monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan;  
Monsieur Alain Guillemette, maire de Saint-Stanislas;  
Monsieur Michel Grosleau, maire de Saint Prosper;  
Monsieur Pierre Bouchard, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel.

Formant quorum sous la présidence de monsieur Gérard Bruneau.

**ASSISTAIT ÉGALEMENT À LA RÉUNION**

Monsieur Pierre St-Onge, directeur général.

2009-11-185

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prosper, et résolu d'adopter l'ordre du jour suggéré.

**ORDRE DU JOUR**

1. Prière;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 octobre 2009;
4. Gestion du personnel :
  - a. Conditions de travail provisoires du personnel affecté au service de cueillette et de transport des ordures ménagères (formation d'un comité);
  - b. Embauche de chauffeurs de camions de cueillette et de transport des ordures ménagères;
5. Calendrier 2010 des réunions ordinaires du conseil;
6. Finances, matériel, équipement et bâtisse :
  - a. Liste des chèques émis au 25 novembre 2009;
  - b. Collecte et enlèvement des ordures ménagères;
    - i. Calendrier 2010 des collectes;
    - ii. Proposition de Matrec;
  - c. Avis de motion pour un règlement d'imposition des quotes-parts et autres charges;
  - d. Réunion des MRC organisée par la FQM;

Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

- e. Proposition de la MRC de Mékinac pour mettre à jour notre projet de Schéma de couverture de risques en incendie;
- f. Budget 2010 par partie;
- 7. Aménagement du territoire :
  - a. Piste cyclable – Réseau régional, amendement du schéma d'aménagement et de développement révisé;
  - b. Conformité de règlement(s) municipal (aux);
  - c. CPTAQ – Recommandation pour une demande de Saint-Prosper;
- 8. Rapports :
  - a. Représentant(s) à la RGMRM;
  - b. Agente de développement culturel (Octobre 2009);
- 9. Pacte rural :
  - a.
- 10. Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie :
  - a.
- 11. Demande(s) d'appui :
  - a. Appui à la Communauté métropolitaine de Québec;
  - b. MRC d'Antoine-Labelle (PMVRMF - Volet II);
  - c. MRC de Matawinie – Programme d'aide au transport adapté;
- 12. Correspondance déposée;
- 13. Accusés de réception;
- 14. Pour votre information;
- 15. Nominations (Voir règles de nominations) :
  - a. Secrétaire d'élection;
  - b. Préfecture;
  - c. Préfet – suppléant;
  - d. Autres nominations;
- 16. Autre(s) sujet(s) :
  - a. Cour municipale;
  - b. Projet de règlement sur la cueillette et le transport des déchets;
  - c. Emprunt temporaire pour l'acquisition de camions;
- 17. Période de questions;
- 18. Clôture de la séance.

Adoptée.

2009-11-186

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 OCTOBRE 2009**

Il est proposé par monsieur Pierre Bouchard, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, et résolu d'approuver, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la réunion de ce conseil tenue le 21 octobre 2009.

Adoptée.

**4. GESTION DU PERSONNEL**

2009-11-187

**4a. CONDITIONS DE TRAVAIL PROVISOIRES DU PERSONNEL AFFECTÉ AU SERVICE DE CUEILLETTE ET DE TRANSPORT DES ORDURES MÉNAGÈRES (FORMATION D'UN COMITÉ)**

Il est résolu à l'unanimité des membres présents de nommer les personnes suivantes au comité relatif aux conditions de travail provisoires du personnel affecté au service de cueillette et de transport des ordures ménagères :

Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Monsieur Gérard Bruneau, préfet de la MRC et maire de Saint-Maurice;  
Monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan;  
Monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan;  
Monsieur Alain Guillemette, maire de Saint-Stanislas.

Adoptée.

2009-11-188

**4b. EMBAUCHE D'UN COORDONNATEUR CHAUFFEUR POUR LE SERVICE DE CUEILLETTE ET DE TRANSPORT DES ORDURES MÉNAGÈRES**

Considérant qu'il y a lieu de combler un poste de coordonnateur chauffeur et de deux chauffeurs à temps partiel pour le nouveau service de cueillette et de transport des ordures ménagères;

Considérant que suite à un avis paru dans le Bulletin des Chenaux d'octobre 2009, quatre personnes ont soumis leur candidature;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Alain Guillemette, maire de Saint-Stanislas, appuyé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, et résolu que la Municipalité régionale de comté des Chenaux engage monsieur Normand Germain de Champlain, à titre de coordonnateur chauffeur pour le service de cueillette et de transport des ordures, au salaire horaire de 20 \$, sur une base de 40 heures par semaine, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Il est également résolu :

- 1- Que cette fonction en soit une de cadre.
- 2- Que l'engagement de Monsieur Germain soit soumis à une période de probation se terminant le 30 juin 2010.

Adoptée.

2009-11-189

**4b. EMBAUCHE DE CHAUFFEURS DE CAMION POUR LE SERVICE DE CUEILLETTE ET DE TRANSPORT DES ORDURES MÉNAGÈRES**

Considérant qu'il y a lieu de combler deux postes de chauffeurs à temps partiel pour le nouveau service de cueillette et de transport des ordures ménagères;

Considérant que suite à un avis paru dans le Bulletin des Chenaux d'octobre 2009, quatre personnes ont soumis leur candidature;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Jean-Robert Barnes, maire de Champlain, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu que la Municipalité régionale de comté des Chenaux engage messieurs Guy Toupin et André Brousseau, à titre de chauffeurs pour le service de cueillette et de transport des ordures, au salaire horaire de 16 \$ sur une base de temps partiel, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Il est également résolu que l'engagement de ces personnes soit soumis aux conditions de travail provisoires du personnel affecté au service de cueillette et de transport des ordures ménagères.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

5. **CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL**

**Établissement du calendrier 2010**

Le conseil municipal doit établir, **avant le début de chaque année civile**, le **calendrier** de ses **séances ordinaires** pour cette année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune (art. 148 *C.M.* et 319 *L.C.V.*). Une fois le calendrier adopté par résolution du conseil, le secrétaire-trésorier ou le greffier devra donner un avis public du contenu du calendrier (art. 148.0.1 *C.M.* et 320 *L.C.V.*).

2009-11-190

5. **ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL**

Considérant que l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

En conséquence, il est proposé par monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Proper, appuyé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, et résolu unanimement :

- 1- Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2010, qui se tiendront le mercredi et qui débiteront à dix-neuf heures et trente minutes (19 h 30) :
  - 20 janvier • 17 février • 17 mars • 21 avril • 19 mai • 16 juin • 18 août
  - 15 septembre • 20 octobre • 24 novembre • 15 décembre
- 2- Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et secrétaire-trésorier, conformément à la loi.

Adoptée.

6. **FINANCES, MATÉRIEL, ÉQUIPEMENT ET BÂTISSE**

2009-11-191

6a. **ADOPTION DE LA LISTE DES CHÈQUES ÉMIS**

Il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Jean-Robert Barnes, maire de Champlain, et résolu que soit adoptée la liste des chèques numéros 4402 à 4469 au 25 novembre 2009 totalisant 451 189,47 \$.

Adoptée.

6b. **COLLECTE ET ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES**

2009-11-192

6bi. **CALENDRIER 2010 DES COLLECTES**

Considérant qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, la municipalité régionale de comté des Chenaux effectuera le service de cueillette et de transport des déchets pour le compte des municipalités de son territoire à l'exception de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et de Saint-Luc-de-Vincennes;

**Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

Considérant que ce nouveau service offert directement à la population nécessite une planification adéquate afin d'être le plus efficient possible;

Considérant la proposition de calendrier suggérée par messieurs Yvan Magny et Normand Germain;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par monsieur Yvon Lafond, maire de Sainte-Anne-de-la-Pérade, et résolu d'adopter le calendrier 2010 des collectes, tel que présenté.

De plus, il est résolu que ce calendrier soit communiqué à toute la population desservie.

Adoptée.

2009-11-193

**6bii. PROPOSITION DE MATREC**

Considérant qu'à compter de janvier 2010, la MRC des Chenaux aura la responsabilité de la cueillette et du transport des déchets pour l'ensemble des municipalités de son territoire à l'exception de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et de Saint-Luc-de-Vincennes;

Considérant que la compagnie Matrec dessert actuellement une partie du territoire de Sainte-Anne-de-la-Pérade au moyen de conteneurs à chargement avant et que deux conteneurs à chargement arrière sont présents sur le territoire de Saint-Stanislas;

Considérant que ce conseil est favorable au maintien de ce service pour l'année 2010;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, et résolu que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que le conseil de la municipalité régionale de comté des Chenaux accepte la proposition de la compagnie Matrec, datée du 23 octobre 2009, pour la cueillette et le transport des ordures pour la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade à raison d'une cueillette par semaine avec un camion à chargement et la location de conteneurs à chargement avant pour les emplacements décrits à l'annexe 1 accompagnant cette proposition, totalisant 9299,64 \$ avant taxes et incluant la location de deux conteneurs à Saint-Stanislas.

Adoptée.

2009-11-194

**6c. AVIS DE MOTION POUR UN RÈGLEMENT D'IMPOSITION DES QUOTES-PARTS ET AUTRES CHARGES**

Monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, donne un avis à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera soumis pour adoption, avec dispense de lecture, un règlement prévoyant les modalités de l'établissement des quotes-parts des dépenses de la MRC des Chenaux pour l'année 2010 et de leur paiement par les municipalités membres. Cet avis de motion est déposé et remis avec une copie du projet de règlement et des copies sont également disponibles pour le public.

Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2009-11-195

**6d. ASSEMBLÉE DES MRC ORGANISÉE PAR LA FOM**

Considérant que la Fédération québécoise des municipalités organise une assemblée des MRC du Québec du 2 au 3 décembre 2009 à Québec;

Considérant la pertinence des sujets à y être discutés;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Pierre Bouchard, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur Alain Guillemette, maire de Saint-Stanislas, et résolu que le conseil de la municipalité régionale de comté des Chenaux autorise messieurs Gérard Bruneau, Christian Fortin et Pierre St-Onge à participer à cet événement et que les frais d'inscription, de séjour et de transport de ceux-ci, leurs soient remboursés selon la politique en vigueur.

Adoptée.

2009-11-196

**6e. PROPOSITION DE LA MRC DE MÉKINAC POUR METTRE À JOUR NOTRE PROJET DE SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN INCENDIE**

Considérant que le directeur général a reçu une proposition de la MRC de Mékinac visant à réviser le contenu de notre projet de schéma de couverture de risques en incendie afin d'en simplifier la lecture, en faciliter la compréhension et en réduire le volume;

Considérant qu'ainsi, il est pensable que notre projet de schéma puisse être accepté en 2010;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prosper, appuyé par monsieur Yvon Lafond, maire de Sainte-Anne-de-la-Pérade, et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que la municipalité régionale de comté des Chenaux accepte la proposition de la MRC de Mékinac dont le budget proposé s'élève à 9100 \$ pour 280 heures de travail.

Adoptée.

2009-11-197

**6f. ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2010 – CATÉGORIE I: DÉPENSES GÉNÉRALES**

Considérant qu'en vertu de l'article 975 du Code municipal de la province de Québec, le budget d'une municipalité régionale de comté doit être adopté séparément par résolution pour chacune des catégories regroupant l'ensemble des fonctions à l'égard desquelles les représentants des mêmes municipalités locales sont habilités à participer aux délibérations et au vote;

Considérant qu'en vertu de l'article 976 du même code, le directeur général doit, avec l'approbation du conseil, répartir entre toutes les municipalités locales concernées les sommes payables à la municipalité régionale de comté en vertu des ordres municipaux de même que transmettre une copie certifiée conforme de cette répartition;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et résolu, par les représentants des municipalités regroupées à l'intérieur de la catégorie I, d'adopter les prévisions budgétaires relatives aux recettes, dépenses et affectations de cette catégorie ci-après inscrites :

Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

<b>RECETTES</b>	
- Quotes-parts des municipalités	1143975
- Autres recettes de sources locales	80187
- Transferts	1218309
- Programmes d'habitation	70000
- Affectation du surplus non-affecté	100000
<b>Total des recettes</b>	<b>2612471</b>

<b>DÉPENSES ET AFFECTATIONS</b>	
- Législation	107464
- Application de la loi	1500
- Gestion financière et administrative	201665
- Évaluation foncière	338597
- Autres dépenses en administration	144988
- Édifice, dépenses d'opération	95802
- Sécurité incendie	10000
- Santé et bien-être	19845
- Contribution au développement économique	601897
- Contribution du Pacte rural	305815
- Quote-part à la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie – compétence II	399926
- Gestion des cours d'eau	3000
- Aménagement du territoire	169243
- Programmes d'habitation	57674
- Développement culturel	51664
- Affectation au fonds des immobilisations	7500
- Amortissement des immobilisations	-81105
- Service de la dette	176996
<b>Total des dépenses</b>	<b>2612471</b>

Il est également résolu que le directeur général soit et est, par la présente, requis de transmettre une facturation à chacune des municipalités locales concernées par cette catégorie, accompagnée d'une copie certifiée conforme de cette répartition, selon les dispositions du règlement prévoyant les modalités de l'établissement des quotes-parts des dépenses de la MRC des Chenaux et de leur paiement par les municipalités membres.

Il est finalement résolu que toute aide financière additionnelle en provenance du gouvernement du Québec soit entièrement appliquée en vue de réduire le montant affecté au surplus disponible pour l'année 2010.

Adoptée.

2009-11-198

**6f. ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2010 – CATÉGORIE II : APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME ET CELLE RELATIVE À L'ENVIRONNEMENT**

Considérant qu'en vertu de l'article 975 du Code municipal de la province de Québec, le budget d'une municipalité régionale de comté doit être adopté séparément par résolution pour chacune des catégories regroupant l'ensemble des fonctions à l'égard desquelles les représentants des mêmes municipalités locales sont habilités à participer aux délibérations et au vote;

**Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

Considérant qu'en vertu de l'article 976 du même code, le directeur général doit, avec l'approbation du conseil, répartir entre toutes les municipalités locales concernées les sommes payables à la municipalité régionale de comté en vertu des ordres municipaux de même que transmettre une copie certifiée conforme de cette répartition;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prospér, et résolu, par les représentants des municipalités regroupées à l'intérieur de la catégorie II, d'adopter les prévisions budgétaires relatives aux recettes, dépenses et affectations de cette catégorie ci-après inscrites :

<b>RECETTES</b>	
- Tarification selon l'entente intermunicipale	94989
- Appropriation du surplus libre au 31 décembre 2009	4000
<b><i>Total des recettes</i></b>	<b><i>98989</i></b>

<b>DÉPENSES</b>	
- Salaires	50146
- Contributions d'employeur	13044
- Frais de déplacement	4750
- Frais de repas	200
- Frais d'hébergement	600
- Frais d'inscriptions	1700
- Communications	200
- Frais de recrutement	800
- Frais juridiques – franchise	2000
- Autres services professionnels et techniques	12200
- Assurance responsabilité professionnelle	3100
- Assurance-auto, affaires	350
- Cotisation et abonnements	500
- Matériel et équipement	400
- Imputations internes (10 %)	8999
<b><i>Total des dépenses et affectation</i></b>	<b><i>98989</i></b>

Il est également résolu que le directeur général soit et est, par la présente, requis de transmettre mensuellement une facture à chacune des municipalités locales concernées par cette catégorie, suivant les conditions de l'entente intervenue et la durée du service respectif qu'elles reçoivent.

Adoptée.

2009-11-199

**6f. ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2010 - CATÉGORIE III :  
DÉPENSES RELATIVES AU COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE DE LA MRC**

Considérant qu'en vertu de l'article 975 du Code municipal de la province de Québec, le budget d'une municipalité régionale de comté doit être adopté séparément par résolution pour chacune des catégories regroupant l'ensemble des fonctions à l'égard desquelles les représentants des mêmes municipalités locales sont habilités à participer aux délibérations et au vote;

**Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

Considérant qu'en vertu de l'article 976 du même code, le directeur général doit, avec l'approbation du conseil, répartir entre toutes les municipalités locales concernées les sommes payables à la municipalité régionale de comté en vertu des ordres municipaux de même que transmettre une copie certifiée conforme de cette répartition;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Jean-Robert Barnes, maire de Champlain, appuyé par monsieur Yvon Lafond, maire de Sainte-Anne-de-la-Pérade, et résolu, par les représentants des municipalités regroupées à l'intérieur de la catégorie III, d'adopter les prévisions budgétaires relatives aux recettes, dépenses et affectations de cette catégorie ci-après inscrites :

<b>RECETTES</b>	
- Quotes-parts des municipalités	2801
<b><i>Total des recettes</i></b>	<b><i>2801</i></b>

<b>DÉPENSES</b>	
- Rémunération des membres	1867
- Allocation non imposable	934
<b><i>Total des dépenses</i></b>	<b><i>2801</i></b>

Il est également résolu que le directeur général soit et est, par la présente, requis de transmettre une facturation à chacune des municipalités locales concernées par cette catégorie, accompagnée d'une copie certifiée conforme de cette répartition, selon les dispositions du règlement prévoyant les modalités de l'établissement des quotes-parts des dépenses de la MRC des Chenaux et de leur paiement par les municipalités membres.

Adoptée.

2009-11-200 6f.

**ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2010 – CATÉGORIE V : CUEILLETTE ET TRANSPORT DES ORDURES MÉNAGÈRES**

Considérant qu'en vertu de l'article 975 du Code municipal de la province de Québec, le budget d'une municipalité régionale de comté doit être adopté séparément par résolution pour chacune des catégories regroupant l'ensemble des fonctions à l'égard desquelles les représentants des mêmes municipalités locales sont habilités à participer aux délibérations et au vote;

Considérant qu'en vertu de l'article 976 du même code, le directeur général doit, avec l'approbation du conseil, répartir entre toutes les municipalités locales concernées les sommes payables à la municipalité régionale de comté en vertu des ordres municipaux de même que transmettre une copie certifiée conforme de cette répartition;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Alain Guillemette, maire de Saint-Stanislas, et résolu, par les représentants des municipalités regroupées à l'intérieur de la catégorie V, d'adopter les prévisions budgétaires relatives aux recettes, dépenses et affectations de cette catégorie ci-après inscrites :

Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

<b>RECETTES</b>	
- Quotes-parts des municipalités membres	330147
- Affectation du surplus réservé	1206
<b><i>Total des recettes</i></b>	<b>331353</b>

<b>DÉPENSES</b>	
- Salaires des employés	136320
- Contributions de l'employeur	25709
- Frais de déplacements	1500
- Communications autres	2400
- Publications et information	500
- Assurance incendie	2800
- Assurance des véhicules	2550
- Enlèvement de la neige	750
- Immatriculation des véhicules	4500
- Autres permis et droits	150
- Location de bâtiment	2500
- Location de terrain	500
- Location d'équipement divers et de conteneurs	9815
- Entretien du bâtiment et du terrain	450
- Entretien des véhicules	20000
- Diesel	61140
- Graisse et lubrifiant	500
- Électricité	6500
- Imputation interne	15779
- Intérêts sur l'emprunt pour les camions	30240
- Intérêts sur l'emprunt pour le garage	6750
<b><i>Total des dépenses</i></b>	<b>331353</b>

Il est également résolu que le directeur général soit et est, par la présente, requis de transmettre une facturation à chacune des municipalités locales concernées par cette catégorie, accompagnée d'une copie certifiée conforme de cette répartition, selon les dispositions du règlement prévoyant les modalités de l'établissement des quotes-parts des dépenses de la MRC des Chenaux et de leur paiement par les municipalités membres.

Adoptée.

2009-11-201

**6f. ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2010 - CATÉGORIE VI : ENFOUISSEMENT SANITAIRE**

Considérant qu'en vertu de l'article 975 du Code municipal de la province de Québec, le budget d'une municipalité régionale de comté doit être adopté séparément par résolution pour chacune des catégories regroupant l'ensemble des fonctions à l'égard desquelles les représentants des mêmes municipalités locales sont habilités à participer aux délibérations et au vote;

**Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

Considérant qu'en vertu de l'article 976 du même code, le directeur général doit, avec l'approbation du conseil, répartir entre toutes les municipalités locales concernées les sommes payables à la municipalité régionale de comté en vertu des ordres municipaux de même que transmettre une copie certifiée conforme de cette répartition;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Jean-Robert Barnes, maire de Champlain, appuyé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, et résolu, par les représentants des municipalités regroupées à l'intérieur de la catégorie VI, d'adopter les prévisions budgétaires relatives aux recettes, dépenses et affectations de cette catégorie ci-après inscrites :

<b>RECETTES</b>	
- Quotes-parts des municipalités membres	275105
<b><i>Total des recettes</i></b>	<b><i>275105</i></b>

<b>DÉPENSES</b>	
- Enfouissement sanitaire	275105
<b><i>Total des dépenses</i></b>	<b><i>275105</i></b>

Il est également résolu que le directeur général soit et est, par la présente, requis de transmettre une facturation à chacune des municipalités locales concernées par cette catégorie, accompagnée d'une copie certifiée conforme de cette répartition, selon les dispositions du règlement prévoyant les modalités de l'établissement des quotes-parts des dépenses de la MRC des Chenaux et de leur paiement par les municipalités membres.

Adoptée.

2009-11-201a      6f.      **ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2010 - CATÉGORIE IX :  
DÉPENSES RELATIVES À LA CONTRIBUTION AU PARC DE LA RIVIÈRE  
BATISCAN**

Considérant qu'en vertu de l'article 975 du Code municipal de la province de Québec, le budget d'une municipalité régionale de comté doit être adopté séparément par résolution pour chacune des catégories regroupant l'ensemble des fonctions à l'égard desquelles les représentants des mêmes municipalités locales sont habilités à participer aux délibérations et au vote;

Considérant qu'en vertu de l'article 976 du même code, le directeur général doit, avec l'approbation du conseil, répartir entre toutes les municipalités locales concernées les sommes payables à la municipalité régionale de comté en vertu des ordres municipaux de même que transmettre une copie certifiée conforme de cette répartition;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Chrétien Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Yvon Lafond, maire de Sainte-Anne-de-la-Pérade, et résolu, par les représentants des municipalités regroupées à l'intérieur de la catégorie IX, d'adopter les prévisions budgétaires relatives aux recettes, dépenses et affectations de cette catégorie ci-après inscrites :

Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

<b>RECETTES</b>	
- Quotes-parts des municipalités concernées	11900
- Contribution au pacte rural	17199
<b><i>Total des recettes</i></b>	<b><i>29099</i></b>

<b>DÉPENSES</b>	
- Contribution au Parc de la Rivière Batiscan	29099
<b><i>Total des dépenses</i></b>	<b><i>29099</i></b>

Il est également résolu que le directeur général soit et est, par la présente, requis de transmettre une facturation à chacune des municipalités locales concernées par cette catégorie, accompagnée d'une copie certifiée conforme de cette répartition, selon les dispositions du règlement prévoyant les modalités de l'établissement des quotes-parts des dépenses de la MRC des Chenaux et de leur paiement par les municipalités membres.

Adoptée.

**7. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

2009-11-202

**7a. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2009-64 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ**

Considérant que la MRC a adopté, lors de la séance du conseil du 16 septembre 2009, le projet de règlement 2009-64 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé;

Considérant que la MRC a tenu, le 21 octobre 2009, une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement;

Considérant que la MRC a demandé au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire son avis sur ce projet de règlement, tel que prévu à l'article 50 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Considérant l'avis favorable du Ministre en date du 19 novembre 2009;

Considérant qu'un avis de motion relatif à l'adoption du règlement 2009-64 a été donné lors de la séance du conseil de la MRC du 16 septembre 2009;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prosper, appuyé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et résolu d'adopter le règlement numéro 2009-64 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé notamment afin d'établir un réseau cyclable régional.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2009-64**

Modifiant le schéma d'aménagement  
et de développement révisé

---

Article 1

Le présent règlement modifie le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC des Chenaux (règlement 2007-02-47).

Article 2

Le deuxième alinéa de la sous-section «**Le réseau cyclable et les sentiers récréatifs**» de la section «**LES ÉQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURES**» est remplacé par le suivant :

En 2009, la municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel a inauguré son tronçon cyclable qui complète le lien entre les villes de Shawinigan et Trois-Rivières. Par ailleurs, les municipalités de la MRC des Chenaux se sont concertées pour établir la planification d'un réseau cyclable régional qui vise à relier entre eux chacun des territoires municipaux. Ce réseau comprend des axes est-ouest et nord-sud de façon à créer des boucles accessibles par plusieurs points de départ, notamment à partir des centres villageois et des principaux attraits touristiques. Dépendamment des problématiques particulières relatives à la sécurité des usagers et au financement des aménagements et travaux requis, les divers tronçons de ce réseau cyclable pourront être aménagés en piste cyclable, en bande cyclable ou en chaussée désignée. La carte 6.2 intitulée «Le réseau cyclable régional» illustre le tracé du réseau cyclable régional de la MRC des Chenaux.

Article 3

La carte 6.2 intitulée «Le réseau cyclable régional» est annexée au présent règlement.

Le tracé du réseau cyclable illustré sur cette carte remplace celui qui est illustré sur la carte 6 du schéma d'aménagement et de développement révisé.

Article 4

Le schéma d'aménagement et de développement révisé, modifié par le règlement 2009-62A, est à nouveau modifié comme suit :

Le numéro de lot «P-42» indiqué à la 4<sup>e</sup> ligne de la 1<sup>e</sup> colonne de la partie «*Secteurs résidentiels à développer*» du tableau 26.4.1 est remplacé par le numéro de lot «P-39».

Article 5

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

FAIT ET ADOPTÉ À SAINT-LUC-DE-VINCENNES, CE VINGT-CINQUIÈME JOUR DU  
MOIS DE NOVEMBRE DEUX MILLE NEUF (25 NOVEMBRE 2009).

---

DIRECTEUR GÉNÉRAL

---

PRÉFET

**7b. CONFORMITÉ DE RÈGLEMENT(S) MUNICIPAL(AUX)**

Aucun règlement de conformité n'a été présenté.

**7c. CPTAQ – RECOMMANDATION POUR UNE DEMANDE DE SAINT-PROSPER**

Aucun règlement de conformité n'a été présenté.

**8. RAPPORTS**

**8a. REPRÉSENTANT À LA RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

Monsieur Pierre Bouchard, président de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie, informe les membres du conseil au sujet des derniers développements en rapport avec les activités de la Régie. Il explique les raisons ayant amené la Régie à hausser les quotes-parts relatives à la compétence 2 et à la tarification pour l'enfouissement. Les projections financières de l'année en cours sont toutefois encourageantes. Les travaux relatifs à la planification stratégique reprendront incessamment.

**8b. RAPPORT DE L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL – OCTOBRE 2009**

Monsieur Christian Fortin, président du comité consultatif culturel, présente et commente le rapport produit par madame Desaulniers pour le mois d'octobre 2009 aux membres du conseil.

**9. PACTE RURAL**

Aucun dossier n'est présenté.

**10. RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

Aucun dossier n'est présenté.

**11. DEMANDES D'APPUI**

2009-11-203

**11a. APPUI À LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE QUÉBEC**

Considérant que le gouvernement provincial a adopté la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008* afin de diminuer les matières éliminées et augmenter les matières valorisées;

**Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

Considérant que découlant de cette *Politique*, les MRC, les villes et les communautés métropolitaines ont préparé et adopté des plans de gestion de matières résiduelles (PGMR);

Considérant que le gouvernement provincial a octroyé du financement aux MRC, aux villes et aux communautés métropolitaines pour l'élaboration de leur plan de gestion des matières résiduelles;

Considérant que le PGMR de la CMQ Rive-Nord et celui de la Ville de Lévis sont entrés en vigueur en 2005 et que depuis cette année plusieurs mesures, services et programmes ont été mis en place afin d'atteindre les objectifs fixés;

Considérant que les municipalités, tant de la Rive-Nord de la CMQ que de la Rive-Sud, ont atteint leur objectif pour la valorisation des matières recyclables et ont déboursé près de 250 M \$ pour la mise en œuvre de leur PGMR respectif;

Considérant que selon la Loi de l'environnement, les plans de gestion doivent être révisés à tous les cinq ans par rapport à leur date d'entrée en vigueur et que ceci porte la révision en 2010;

Considérant que le processus de mise à jour comprend l'embauche de consultants, la rencontre de comités et l'organisation de consultations publiques, donc des coûts importants pour les instances municipales en charge des PGMR en plus des dépenses prévues pour atteindre les objectifs de la *Politique*;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que le conseil de la municipalité régionale de comté des Chenaux appuie la Communauté métropolitaine de Québec auprès des instances gouvernementales concernées, soit les ministres du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs ainsi que des Finances, dans sa demande de financement pour la mise à jour des plans de gestion des matières résiduelles.

Adoptée.

2009-11-204

**11b. MRC D'ANTOINE-LABELLE (PMVRMF – VOLET II)**

Considérant que le Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier (PMVRMF – Volet II) du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) a permis de générer, à ce jour, des centaines d'emplois ainsi que des retombées économiques considérables pour le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle au cours des dernières années;

Considérant que l'entente en vigueur liant la MRC d'Antoine-Labelle avec le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) pour la livraison de la mesure du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier (PMVRMF – Volet II) vient à échéance le 31 mars 2010;

Considérant que le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) procède actuellement à la révision de son Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier (PMVRMF – Volet II);

Considérant que le gouvernement du Québec effectue actuellement son exercice de planification prébudgétaire;

**Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Pierre Bouchard, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur Alain Guillemette, maire de Saint-Stanislas, et résolu d'appuyer la MRC d'Antoine-Labelle dans sa demande à la ministre des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF), madame Nathalie Normandeau, de reconduire le Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier (PMVRMF – Volet II) et de bonifier son enveloppe budgétaire afin de soutenir le développement et la diversification économiques des régions forestières du Québec.

Adoptée.

2009-11-205

**11c. MRC DE MATAWINIE – PROGRAMME D'AIDE AU TRANSPORT ADAPTÉ**

Considérant le programme d'aide du ministère des Transports pour le transport adapté actuellement en vigueur;

Considérant la prise en charge du transport adapté par la MRC de Matawinie 2003;

Considérant que le territoire récupéré par la MRC lors de cette prise en charge a été grandement élargi pour répondre aux demandes des usagers et aux attentes créées par l'arrivée du CRTL;

Considérant que le montant de base pour la subvention au transport adapté n'a pas été augmenté en fonction de cet élargissement du territoire et de l'accroissement des distances à parcourir, sachant bien que le territoire de la Matawinie représente à lui seul quelque 80 % du territoire lanauois;

Considérant l'augmentation importante de la contribution municipale pour permettre de maintenir le service, la part « usager » étant fixée par la grille tarifaire en fonction de la tarification du transport en commun;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Yvon Lafond, maire de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyé par monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prosper, et résolu d'appuyer la MRC de Matawinie dans sa demande à la Fédération québécoise des municipalités d'intervenir auprès du ministère des Transports pour que le prochain programme d'aide au transport adapté du ministère des Transports tienne compte des distances à parcourir lors de l'attribution de subventions.

Adoptée.

**12. CORRESPONDANCE**

- a. Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (Soirée des grands prix de la ruralité);
- b. MRC de Bécancour (Règlement numéro 318 modifiant le schéma d'aménagement de cette MRC);
- c. Covoiturage des Chenaux (Résolution de demande et réponse de la MRC);
- d. CAPSA;
- e. Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs;
- f. Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (Avis favorable sur le règlement 2009-64);
- g. MRC de Bécancour (Entrée en vigueur – règlements 316 et 317);
- h. Sports Québec (Période de mise en candidature Jeux du Québec – hiver 2013).

Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

**13. ACCUSÉS DE RÉCEPTION**

- a. Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (Programme d'infrastructures Québec-Municipalités).

**14. POUR VOTRE INFORMATION**

- a. Commission de protection du territoire agricole du Québec (Rapport annuel de gestion de la CPTAQ pour l'exercice 2008-2009);
- b. Place aux jeunes en région (Changements);
- c. Parc de la rivière Batiscan (Rapport final de fréquentation pour la saison 2009);
- d. TGVnet – Facturations d'octobre et de novembre.

**15. NOMINATIONS**

**15a. NOMINATION D'UN SECRÉTAIRE D'ÉLECTION**

Le directeur général, M. Pierre St-Onge, agit également à titre de secrétaire d'élection.

2009-11-206

**15b. NOMINATION DU PRÉFET**

Le secrétaire-trésorier, monsieur Pierre St-Onge, agissant à titre de président d'élection, suivant les dispositions de l'article 210.26 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale*, invite les membres du conseil à proposer des candidatures.

Monsieur Pierre Bouchard, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, propose monsieur Gérard Bruneau, maire de Saint-Maurice.

Après un certain délai et que personne d'autre n'ayant été proposé à cette fonction, le président d'élection demande l'acceptation de monsieur Gérard Bruneau, maire de Saint-Maurice, ce dernier acquiesce. Le président d'élection déclare monsieur Gérard Bruneau, maire de Saint-Maurice, élu au poste de préfet de la MRC des Chenaux pour un terme se terminant après la session régulière de novembre 2011. Il est de plus résolu, par la présente, que monsieur Gérard Bruneau soit autorisé à signer tous les effets bancaires ou autres documents pour et au nom de la Municipalité régionale de comté des Chenaux ainsi que monsieur Pierre St-Onge, directeur général et en l'absence du directeur général, madame Martine Couture, secrétaire à l'administration.

Adoptée.

2009-11-207

**15c. NOMINATION DU PRÉFET SUPPLÉANT**

Monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, propose monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, au poste de préfet suppléant.

Après un certain délai et que personne d'autre n'ayant été proposé à cette fonction, le président d'élection demande l'acceptation de monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, ce dernier acquiesce. Le président d'élection déclare monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, élu au poste

Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

de préfet suppléant de la MRC des Chenaux. Le mandat de cette fonction est de deux ans, soit jusqu'après la session régulière de novembre 2011. Il est de plus résolu, par la présente, que monsieur Christian Fortin soit autorisé, en l'absence du préfet, à signer tous les effets bancaires ou autres documents pour et au nom de la Municipalité régionale de comté des Chenaux ainsi que monsieur Pierre St-Onge, directeur général et en l'absence du directeur général, madame Martine Couture, secrétaire à l'administration.

Adoptée.

2009-11-208      15d.      **NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT AU CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT (CLD) DE LA MRC DES CHENAUX**

Il est proposé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu à l'unanimité de nommer monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, représentant au Centre local de développement de la MRC des Chenaux.

Adoptée.

2009-11-209      15d.      **NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT AU CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT (CLD) DE LA MRC DES CHENAUX**

Il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, et résolu à l'unanimité de nommer monsieur Yvon Lafond, maire de Sainte-Anne-de-la-Pérade, représentant au Centre local de développement de la MRC des Chenaux.

Adoptée.

2009-11-210      15d.      **NOMINATION D'UN MEMBRE AU COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT RURAL**

Il est proposé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu à l'unanimité de nommer monsieur Pierre Bouchard, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, membre au comité de développement rural.

Adoptée.

2009-11-211      15d.      **NOMINATION D'UN MEMBRE AU COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT RURAL**

Il est proposé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu à l'unanimité de nommer monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, membre au comité de développement rural.

Adoptée.

2009-11-212      15d.      **NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT À LA RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

Il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, et résolu à l'unanimité de nommer monsieur Pierre Bouchard, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, représentant à la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2009-11-213 15d. **NOMINATION D'UN SUBSTITUT AU REPRÉSENTANT À LA RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

Il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et résolu à l'unanimité de nommer monsieur Gérard Bruneau, maire de Saint-Maurice, substitut au représentant à la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie.

Adoptée.

2009-11-214 15d. **NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT AU COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, et résolu à l'unanimité de nommer monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, membre du comité de sécurité publique.

Adoptée.

2009-11-215 15d. **NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT AU COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Il est proposé par monsieur Yvon Lafond, maire de Sainte-Anne-de-la-Pérade, et résolu à l'unanimité de nommer monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, membre du comité de sécurité publique.

Adoptée.

2009-11-216 15d. **NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT AU COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, et résolu à l'unanimité de nommer monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, membre du comité de sécurité publique.

Adoptée.

2009-11-217 15d. **NOMINATION D'UN MEMBRE AU COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE**

Il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, et résolu à l'unanimité de nommer monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, membre du comité de sécurité incendie.

Adoptée.

2009-11-218 15d. **NOMINATION D'UN MEMBRE AU COMITÉ D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

Il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et résolu à l'unanimité de nommer monsieur Alain Guillemette, maire de Saint-Stanislas, membre au comité d'aménagement du territoire.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2009-11-219      15d.    **NOMINATION D'UN MEMBRE AU COMITÉ D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

Il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, et résolu à l'unanimité de nommer monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, membre au comité d'aménagement du territoire.

Adoptée.

2009-11-220      15d.    **NOMINATION D'UN MEMBRE AU COMITÉ D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

Il est proposé par monsieur Pierre Bouchard, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, et résolu à l'unanimité de nommer monsieur Jean-Robert Barnes, maire de Champlain, membre au comité d'aménagement du territoire.

Adoptée.

2009-11-221      15d.    **NOMINATION D'UN MEMBRE AU COMITÉ D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

Il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, et résolu à l'unanimité de nommer monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, membre au comité d'aménagement du territoire.

Adoptée.

2009-11-222      15d.    **NOMINATION D'UN PRÉSIDENT AU COMITÉ CONSULTATIF CULTUREL**

Il est proposé par monsieur Pierre Bouchard, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, et résolu de nommer monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, président du comité consultatif culturel.

Adoptée.

2009-11-223      15d.    **NOMINATION D'UN PRÉSIDENT AU COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE**

Il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, et résolu à l'unanimité de nommer monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, président du comité consultatif agricole.

Adoptée.

2009-11-224      15d.    **NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT AU COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE**

Il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, et résolu à l'unanimité de nommer monsieur Alain Guillemette, maire de Saint-Stanislas, représentant au comité consultatif agricole.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

- 2009-11-225      15d.    **NOMINATION DU REPRÉSENTANT DES QUESTIONS FAMILIALES RÉGIONALES**
- Il est proposé par monsieur Pierre Bouchard, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, et résolu à l'unanimité de nommer monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, comme représentant au comité pour la politique familiale.
- Adoptée.
- 2009-11-226      15d.    **NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT À L'UNITÉ RÉGIONALE DE LOISIR ET DE SPORT DE LA MAURICIE**
- Il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, et résolu à l'unanimité de nommer monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prospér, comme représentant à l'Unité régionale de loisir et de sport de la Mauricie.
- Adoptée.
- 2009-11-227      15d.    **NOMINATION D'UN SUBSTITUT AU REPRÉSENTANT À L'UNITÉ RÉGIONALE DE LOISIR ET DE SPORT DE LA MAURICIE**
- Il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, et résolu à l'unanimité de nommer monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, substitut au représentant à l'Unité régionale de loisir et de sport de la Mauricie.
- Adoptée.
- 2009-11-228      15d.    **NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT À L'AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES MAURICIENNES**
- Il est proposé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu à l'unanimité de nommer monsieur Alain Guillemette, maire de Saint-Stanislas, comme représentant à l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées Mauriciennes.
- Adoptée.
- 2009-11-229      15d.    **NOMINATION D'UN SUBSTITUT AU REPRÉSENTANT À L'AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES MAURICIENNES**
- Il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et résolu à l'unanimité de nommer monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prospér, comme substitut au représentant à l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées Mauriciennes.
- Adoptée.
- 2009-11-230      15d.    **NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT AU BASSIN VERSANT DU SAINT-MAURICE**
- Il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, et résolu à l'unanimité de nommer monsieur Pierre Bouchard, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, comme représentant au Bassin versant du Saint-Maurice.
- Adoptée.

Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2009-11-231 15d. **NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT À LA SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT ET DE MISE EN VALEUR DU BASSIN DE LA BATISCAN (SAMBBA)**

Il est proposé par monsieur Alain Guillemette, maire de Saint-Stanislas, et résolu à l'unanimité de nommer monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, comme représentant à la Société d'aménagement et de mise en valeur du bassin de la Batiscan.

Adoptée.

2009-11-232 15d. **NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT À LA CORPORATION D'AMÉNAGEMENT ET DE PROTECTION DE LA RIVIÈRE SAINTE-ANNE (CAPSA)**

Il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, et résolu de nommer monsieur Yvon Lafond, maire de Sainte-Anne-de-la-Pérade, comme représentant à la Corporation d'aménagement et de protection de la rivière Sainte-Anne.

Adoptée.

2009-11-233 15d. **NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT AU BUREAU DES DÉLÉGUÉS**

Il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, et résolu à l'unanimité de nommer monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, comme représentant au Bureau des délégués.

Adoptée.

2009-11-234 15d. **NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT AU BUREAU DES DÉLÉGUÉS**

Il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et résolu de nommer monsieur Jean-Robert Barnes, maire de Champlain, comme représentant au Bureau des délégués.

Adoptée.

2009-11-235 15d. **NOMINATION D'UN SUBSTITUT AU BUREAU DES DÉLÉGUÉS**

Il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, et résolu à l'unanimité de nommer monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, comme substitut au représentant du Bureau des délégués.

Adoptée.

2009-11-236 15d. **NOMINATION D'UN SUBSTITUT AU BUREAU DES DÉLÉGUÉS**

Il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et résolu à l'unanimité de nommer monsieur Yvon Lafond, maire de Sainte-Anne-de-la-Pérade, comme substitut au représentant du Bureau des délégués.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2009-11-237      15d.      **NOMINATION D'UN SUBSTITUT AU BUREAU DES DÉLÉGUÉS**

Il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, et résolu de nommer monsieur Alain Guillemette, maire de Saint-Stanislas, comme substitut au représentant du Bureau des délégués.

Adoptée.

2009-11-238      15d.      **NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT AU COMITÉ DE VIGILANCE DU LIEU D'ENFOUISSEMENT DE CHAMPLAIN**

Il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, et résolu à l'unanimité de nommer monsieur Jean-Robert Barnes, maire de Champlain, comme représentant au comité de vigilance du lieu d'enfouissement de Champlain.

Adoptée.

16.      **AUTRES SUJETS QUI POURRONT SE PRÉSENTER SOUS RÉSERVE DE L'ARTICLE 148.1 DU CODE MUNICIPAL DU QUÉBEC**

16a.      **COUR MUNICIPALE**

Le directeur général fait le point sur ce dossier pour lequel un règlement sera présenté pour adoption, à la séance ordinaire de décembre, afin de permettre à notre MRC d'adhérer à l'entente existante entre la Cour municipale de la ville de Trois-Rivières et d'autres municipalités de notre territoire.

16b.      **PROJET DE RÈGLEMENT SUR LA CUEILLETTE ET LE TRANSPORT DES DÉCHETS**

Un projet de règlement sur la cueillette et le transport des déchets a été remis à tous les membres du conseil.

2009-11-239      16c.      **EMPRUNT TEMPORAIRE POUR L'ACQUISITION DE CAMIONS**

Considérant que toute municipalité peut, sans autre autorisation, décréter par résolution des emprunts temporaires pour le paiement total ou partiel de dépenses effectuées en vertu d'un règlement d'emprunt si, dans un tel cas, le montant n'excède pas quatre-vingt-dix pour cent (90 %) de celui des obligations, des billets ou des autres titres dont le règlement autorise l'émission;

Considérant l'entrée en vigueur du règlement 2009-08-63 prévoyant un emprunt de 672 000 \$ pour le financement de l'acquisition de trois véhicules destinés au service de cueillette et de transport des déchets;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et résolu que le préambule de la présente en fasse partie intégrante.

**Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

Il est également résolu :

- Que la Municipalité régionale de comté des Chenaux emprunte progressivement et temporairement, de la Caisse populaire Sainte-Geneviève, les sommes dont elle a besoin pour financer l'acquisition de trois véhicules destinés au service de cueillette et de transport des déchets jusqu'à concurrence de 604 800 \$;
- Que messieurs Gérard Bruneau et Pierre St-Onge, respectivement préfet et directeur général, soient et sont, par la présente, autorisés à signer tous les documents requis pour et au nom de la MRC des Chenaux.

Adoptée.

**17. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Des citoyens présents dans la salle ont adressé quelques questions notamment à l'égard du budget 2010 et des modalités d'imposition des quotes-parts.

2009-11-240

**18. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

À vingt heures et trente-neuf minutes (20 h 39), il est proposé par monsieur Pierre Bouchard, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu de lever la présente séance.

Adoptée.

\_\_\_\_\_  
DIRECTEUR GÉNÉRAL

\_\_\_\_\_  
PRÉFET